

APPEL A PROJET Féd'R'Aidants (Fédération Répit Aidants)

CONTEXTE

Cet appel à projet est lancé conjointement par Malakoff Humanis et la Fédération des Plateformes de Répit et a vocation à financer des projets portés par les plateformes de répit de la Région Grand Est où la Fédération des Plateformes de Répit porte une coordination avec un chargé de projet territorial. Elles ont vu le jour dans le cadre du Plan Alzheimer - puis du Plan des maladies neurodégénératives PMND) - à destination des proches aidants (dits aussi « aidants familiaux » ou « aidants naturels ») des personnes en perte d'autonomie, atteintes d'une pathologie neuro-évolutive et vivant à domicile.

Aujourd'hui, leurs missions, comme leurs publics évoluent. Si le cœur de cible reste l'aidant, elles s'adressent aussi à la personne aidée, seule ou en binôme aidant-aidé. Tout cela autant pour soulager l'aidant et lui offrir des moments de répit que pour renforcer le dialogue entre l'aidant et l'aidé, pour partager ensemble des moments conviviaux, pour libérer la parole ou pour délivrer des informations localisées et les clés d'une prise en charge adaptée.

“Est considéré comme un aidant toute personne apportant de l'aide, régulièrement et à titre non professionnel, à une ou plusieurs personnes en situation de handicap, de maladie ou de perte d'autonomie (enfant, conjoint, parents...)”

1. Malakoff Humanis

Malakoff Humanis est le premier groupe de protection sociale de France. Sa raison d'être : « Innover sans cesse au service de l'humain et en faire toujours plus pour protéger et accompagner nos clients Entreprises, salariés et retraités. »

Paritaire, mutualiste et à but non lucratif, Malakoff Humanis met sa performance au service de l'utilité sociale et consacre chaque année 153 millions d'euros à l'accompagnement des personnes en situation de fragilité sociale.

L'Action sociale du groupe Malakoff Humanis a vocation à soutenir et accompagner ses entreprises adhérentes, leurs salariés et les retraités au travers d'aides, de soutien, de services et d'actions innovantes.

En complément des aides aux personnes et au secteur du handicap, Malakoff Humanis soutient également les start-ups et associations qui agissent sur les enjeux du bien vieillir et des aidants.

2. Fédération des plateformes de répit

La fédération est créée en septembre 2019. La Fédération est née de la volonté des 24 plateformes d'accompagnement et de répit de la région hauts-de France de se fédérer afin d'optimiser leur visibilité et lisibilité, de légitimer leur rôle et leur expertise, de développer les moyens et leurs compétences sur l'observation des besoins, la formation, la communication, l'ingénierie de projets et l'innovation.

Les missions de la Fédération sont diverses :

- Défendre les intérêts et les missions des plateformes d'accompagnement et de répit des aidants
- Informer et conseiller ses adhérents sur l'évolution de la législation et la réglementation
- Partager l'expérience des adhérents
- Promouvoir l'identité et le rôle des plateformes d'accompagnement et de répit des aidants à l'échelle régionale et nationale
- Soutenir en donnant aux PFR, les moyens de développer et mutualiser des projets pour étayer leur offre de service en répondant à des appels à projet

De nouvelles plateformes ont été créées depuis 2020 pour les aidants des personnes en situation de handicap. Aujourd'hui la Fédération regroupe une centaine de plateformes adhérentes sur l'ensemble du territoire national.

Sur le Grand Est, il existe 24 PFR PA dont 3 en création réparties sur 10 départements du Grand-Est. Ces 24 PFR ne sont pas toutes adhérentes à la Fédération mais coordonnées grâce à l'ARS.

En complément, 10 PFR PH sont ancrées sur la Région.

ELEMENTS DE CADRAGE DE L'APPEL A PROJET

1. Objet

Les projets pouvant être retenus dans le cadre du présent appel à projets sont :

- **Les projets de prévention et de répit des aidants**

Les financements alloués dans le cadre de l'appel à projets doivent contribuer au développement de projets de prévention des risques inhérents à ceux de l'aide (santé, qualité

de vie, rupture du lien social...) et au répit des aidants. Ces projets doivent venir en réponse à un besoin identifié et lié au statut d'aidant.

Les projets éligibles :

- le soutien psychologique individuel et/ou collectif : groupe de paroles, café des aidants...
- les actions d'accompagnement individuel et/ou collectif : aide à la vie quotidienne, aide administrative, activités de loisirs ou de vie sociale (sorties, visite de bénévoles à domicile...), ateliers de bien-être/détente, artistiques ou culturels...
- les actions de répit : week-ends, séjours de vacances, halte répit...

- **Les projets innovants d'aide aux aidants**

Dans le champ spécifique de l'action sociale, l'innovation peut être liée au contexte géographique et à l'adaptation de ce qui existe sur un territoire mais qui n'a jamais été mis en place dans le Grand-Est

Sont également considérés comme innovants les projets valorisant l'utilisation de nouvelles technologies, de nouvelles pratiques, de nouveaux services... afin de répondre au mieux aux besoins des aidants ciblés.

- **Les projets de repérage, de sensibilisation et d'informations aux aidants**

Les projets proposés peuvent prendre la forme d'action ponctuelle (débat, théâtre-forums, réunions d'informations, conférences ...) ou d'un parcours amené à se dérouler sur plusieurs mois/phases/journées (ateliers, journées thématiques, réunions collectives de sensibilisation...).

2. Structures porteuses éligibles et territoires d'intervention

Les structures éligibles à cet appel à projets sont :

- Les plateformes d'accompagnement et de répit du Grand Est PA (24) et PH (10).

Une attention privilégiée sera portée aux projets :

- mobilisant plusieurs acteurs,
- essaimables sur d'autres départements du Grand Est,
- couvrant des zones blanches.

3. Public cible

Les projets financés par Malakoff Humanis s'adressent à l'ensemble des aidants familiaux salariés ou retraités, et aux personnes en situation de handicap vieillissant résidant sur le Grand Est.

4. Modalités de financement

Le montant des financements affectés à cet appel à projets est de 10 000 € :

- Lauréat du projet de prévention et de répit des aidants de personnes de +60 ans en perte d'autonomie ou atteintes par une maladie neurodégénérative : 3000 €
- Lauréat du projet **innovant** d'aide aux aidants de proche en situations d'handicap vieillissant : 4000 €
- Lauréat du projet de repérage, de sensibilisation et d'informations aux aidants : 3000€

Les projets présentés par les porteurs de projets devront mentionner les co-financements envisagés.

Procédure d'appel à candidatures

1. Modalités de consultation de l'avis d'appel à candidatures et informations complémentaires

L'avis d'appel à candidatures est diffusé par voie électronique à chaque PFR par Emeric Fischer.

Les candidats peuvent solliciter des compléments d'informations par voie électronique uniquement à l'adresse mail suivante : emeric.fischer@federation-pfr.fr

2. Modalités de sélection des projets

Les conditions à remplir pour être éligible à l'appel à candidature sont :

- des conditions de forme : dépôt d'un dossier complet comprenant l'ensemble des pièces à fournir avant la date limite de dépôt des dossiers,
- des conditions de fond : respect des éléments de cadrage du projet susmentionnés.

Les projets seront sélectionnés selon les critères suivants :

- la légitimité et la qualification du candidat,
- capacité de mise en œuvre du projet sur l'année 2024-2025,
- la qualité et la pertinence des partenariats existants,
- situation financière saine et stable,
- identification du besoin local,
- couverture territoriale des actions et accessibilité des aidants à l'offre de services
- pertinence du projet : impacts attendus en termes de soutien aux aidants
- la faisabilité du projet : adéquation des moyens aux objectifs
- la qualité du dispositif d'évaluation
- en fonction du projet, la réflexion sur un modèle économique permettant d'inscrire le projet dans la durée
- la valorisation des dispositifs à l'attention des aidants développés par les co-financiers.

Les critères d'exclusion sont les suivants :

- des actions à destination des aidants professionnels
- des actions de formation à destination des aidants familiaux

Les projets dont le dossier aura été déclaré complet, feront l'objet d'un examen par une commission de pré-sélection chargée de donner un avis sur les projets et de retenir uniquement les projets qui seront présentés au jury final. Elle sera composée de représentants de la Fédération des plateformes de répît, Malakoff Humanis et jury extérieur

La décision finale revient à la Fédération des plateformes de répît, Malakoff Humanis et jury extérieur.

Les résultats de l'appel à candidatures seront connus par voie électronique.

3. Délais et modalités de dépôt des candidatures

L'ouverture de dépôt des candidatures est fixée au **01/04/2025**. Chaque candidat devra adresser, en une seule fois, un dossier de candidature complet par voie électronique avec accusé de réception à l'adresse suivante : federation@soutenirlesaidants.fr

La date limite de réception des dossiers est fixée au 31 Mai 2025 inclus.

4. Calendrier prévisionnel

- **Mars 2025** : Lancement de la communication autour de l'appel à projets
- **1^{er} avril 2025** : Ouverture de l'appel à projets
- **31 mai 2025 (inclus)** : Clôture de l'AAP
- **1^{ère} quinzaine de juin 2025** : Examen et pré sélection des projets par MH et FPFR
- **17 juin 2025 (Semaine 39)** : Jury de sélection Malakoff Humanis et FPFR
- **18 juin 2025** : Information aux lauréats
- **24 juin 2025** : Cérémonie de remise des prix lors de la journée inter-PFR Grand Est
- **Courant 2025/2026** : Suivi des projets lauréats